

École Régionale des Beaux-Arts - Programme européen Socrates/Erasmus - Mobilité internationale des enseignants et des étudiants - Mise en place du dispositif

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Dans le cadre de la mobilité internationale des enseignants et des étudiants, (accueil et départ de stagiaires), l'École Régionale des Beaux-Arts a signé en 2003 une charte avec l'Agence Socrates dont le programme est financé par la Communauté Européenne.

A cet effet des accords de partenariat ont été signés avec les pays suivants : Espagne, Italie, République Tchèque, Pologne. Pour information, un accord a également été signé avec l'Allemagne mais le dispositif est piloté par l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ).

Jusqu'à présent l'établissement n'avait accueilli ni prévu le départ d'aucun stagiaire. Pour l'année 2006/2007, quatre étudiants souhaitent effectuer un séjour d'étude de neuf mois chacun en Espagne.

Il convient donc de mettre en place les dispositions d'accompagnement prévues dans ce cadre avec le Conseil Régional de Franche-Comté d'une part et avec l'Agence Socrates d'autre part. Il convient de noter que les étudiants ne peuvent pas percevoir l'aide financière accordée par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui est réservée aux étudiants dépendant de ce ministère.

Aides du Conseil Régional de Franche-Comté

Le Conseil Régional accorde pour chaque étudiant une bourse de 150 € par mois versée par semestre à l'établissement concerné, à charge pour celui-ci de reverser aux étudiants le montant qui leur revient.

De plus une convention doit être signée au moment du premier versement entre le Conseil Régional et la Ville de Besançon.

Aides de l'Agence Socrates

L'Agence apporte une aide financière aux établissements, aux étudiants et aux enseignants par le biais d'une enveloppe financière globale. Le montant est variable puisque chaque année elle répartit le crédit dont elle dispose entre tous les bénéficiaires.

L'École Régionale des Beaux-Arts recevra :

- une aide financière pour l'organisation de la mobilité ainsi qu'une bourse d'introduction pour sa première participation au dispositif,
- une bourse destinée aux étudiants dont le montant actuel est de 64 € par étudiant et par mois,
- lors du départ d'enseignants dans ce cadre, une aide financière pour ceux-ci.

L'aide de l'agence Socrates est versée en deux fois, le premier versement étant de 80 %.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les modalités de ce dispositif et en cas d'accord :

- à décider de l'encaissement de la subvention de la Région de Franche-Comté, dès réception de la notification d'attribution, en recettes sur l'imputation 74.23.7472.49000 et sa réaffectation en dépenses sur l'imputation 011.23.6574.49000 afin de verser à chaque étudiant concerné la part qui lui revient,

- à approuver l'encaissement de l'aide financière de l'Agence Socrates en recettes sur l'imputation 74.23.7478.49000 et sa réaffectation en dépenses sur l'imputation 01.23.6067.49000 pour la part revenant à l'École et sur l'imputation 011.23.6574.49000 pour l'aide à verser à chaque étudiant ou enseignant concerné,

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ultérieurement avec le Conseil Régional de Franche-Comté la convention 2006 ainsi que les conventions à venir,

- à décider d'appliquer ces dispositions chaque année lorsqu'il y aura une ou plusieurs procédures de mobilité internationale pour des étudiants ou des enseignants dans le cadre de ce programme.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 7 juillet 2006.